

Résumé de l'évaluation périodique 2011-2012 des programmes
en droit canonique (Université Saint-Paul)
Présenté par le Comité des programmes d'études supérieures
de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
Le 28 août 2013

Programme	Droit canonique
Grades	Diplôme d'études supérieures en droit canonique (DESDC) Diplôme d'études supérieures en pratique canonique (DESPC) Diplôme d'études supérieures en administration ecclésiastique (DESAE) Maîtrise en droit canonique (MDC) Docteur en philosophie (droit canonique) (Ph.D. DC)
Spécialisations	S.O.
Évaluation finale	Programme de bonne qualité

Forces du programme

L'Université Saint-Paul est l'un des deux établissements nord-américains qui offrent des programmes en droit canonique. Les évaluateurs ont souligné les aspects flexibles et innovateurs de ces programmes, comme le développement de cours en ligne dans le cadre des diplômes et les possibilités de stages qui permettent une formation pratique en milieu institutionnel. Les étudiants se sont montrés très satisfaits de la grande qualité de l'enseignement et de la supervision. En outre, la bibliothèque de l'Université Saint-Paul constitue un atout par la grande qualité de ses collections, leur accessibilité et la compétence des bibliothécaires.

Points à améliorer

Les programmes en droit canonique de l'Université Saint-Paul sont solides, mais le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures a cerné quelques améliorations possibles. Étant donné la diversité des programmes offerts, civils et ecclésiastiques, il serait souhaitable d'améliorer la qualité des informations transmises aux étudiants, tant par l'entremise du personnel que par les outils de communication. De plus, le niveau de financement de la recherche des professeurs et des étudiants semble inadéquat, en particulier les fonds destinés à la participation à des colloques et congrès. Bien que les ressources professorales semblent suffisantes à l'heure actuelle, il serait important que l'unité porte une attention particulière à l'équilibre du nombre de supervisions par professeur et au renouvellement du corps professoral dans les années à venir.

Recommandations

1. Porter une attention particulière à l'amélioration des communications avec les étudiants, afin de leur fournir de l'information précise sur le programme en temps opportun et, en particulier, d'établir clairement la distinction entre les grades civils et les grades ecclésiastiques.
2. S'assurer que le programme continue d'avoir un nombre suffisant de professeurs pour appuyer tous les grades d'études supérieures en droit canonique.
3. Poursuivre les efforts visant le recrutement d'étudiants et d'étudiantes francophones.
4. Recueillir les données pertinentes pour suivre de façon continue les taux d'achèvement ainsi que les délais d'achèvement.

Calendrier et échéances

Il faut que les recommandations 1 à 4 soient examinées à la prochaine évaluation périodique qui doit être réalisée au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

Autorité

Il incombe au doyen de la Faculté de droit canonique à l'Université Saint-Paul de donner suite à ces recommandations.